

SECTEUR DE FORMATION 11 – FABRICATION MÉCANIQUE

CONDUITE ET RÉGLAGE DE MACHINES À MOULER (DEP 5193)

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Conduite et réglage de machines à mouler et Techniques de la plasturgie	5

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Conduite et réglage de machines à mouler* (DEP 5193) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Conduite et réglage de machines à mouler* (DEP 5193) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Techniques de la plasturgie (DEC 241.B0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Conduite et réglage de machines à mouler
1997

Programme de destination : Techniques de la plasturgie
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Conduite et réglage de machines à mouler peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de la plasturgie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Conduite et réglage de machines à mouler 1997 DEP – 5193 22 compétences, 1 350 heures		Techniques de la plasturgie 2015 DEC – 241.B0 26 compétences, 2 070 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
370042	Appliquer des notions relatives à la matière première	06CA	Établir des liens entre un objet commercial et sa fabrication
et		et	
370053	Faire des liens entre les procédés de transformation, les machines et les produits dérivés	06CE	Faire fonctionner de l'équipement de production
et			
370148	Extruder des tuyaux et des profilés par calibrages humide et ventilé		
et			
370168	Transformer de la matière première par injection conventionnelle		
et			
370178	Transformer de la matière première par injection assistée par ordinateur		
370034	Lire et interpréter des dessins	012F	Interpréter des dessins techniques
370105	Effectuer l'entretien mineur de moules et de filières	06CJ	Assurer la fonctionnalité des moules et des filières

Lorsque le programme de provenance est Techniques de la plasturgie (DEC 241.B0) et que le programme de destination est Conduite et réglage de machines à mouler (DEP 5193), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.